



Parc photovoltaïque de Tonnerre
 Réponse aux observations du Commissaire enquêteur après Enquête-publique,
 listées dans l'Annexe 3 du PV de Synthèse

1. **Observations n°1 : « à la p130/145 de l'EI, on peut lire pour le Bruant Jaune et la Tourterelle des bois un impact résiduel moyen, sans mise en place de la séquence ERC. Pouvez-vous expliquer ? »**

Pour rappel :

- Le Bruant jaune habite les régions découvertes, cultivées ou non, avec haies, buissons, bocages ou lisières de bois. C'est un oiseau typique des lisières de forêt mais on le trouve aussi en rase campagne.
- La Tourterelle des bois est un oiseau des paysages ouverts parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. On la trouve souvent dans les fourrés bordant les terres cultivées, où elle cherche l'essentiel de sa nourriture. La base de la nourriture de la tourterelle des bois est en effet constituée de graines, notamment celles des diverses espèces, de "mauvaises herbes", qui poussent dans les champs cultivés et les friches. On notera également qu'un seul individu de Tourterelle des bois a été contacté sur la zone d'étude.

Les impacts bruts du projet sur ces espèces seront « moyen » pendant la phase chantier (à cause notamment du dérangement sonore et de la destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation) et « faible à moyen » pendant la phase d'exploitation (à cause notamment des dérangements sonores ponctuels et de l'occupation du sol). Effectivement, les zones arbustives et le bosquet situé au centre du site seront supprimés pour permettre l'implantation de panneaux. En revanche, la végétation basse sera conservée. On rappelle que le projet photovoltaïque n'entraîne pas d'imperméabilisation des surfaces et que la végétation continue de pousser, même sous les panneaux. Ces deux espèces pourront également se réfugier dans les boisements alentours.

Par ailleurs, plusieurs mesures ERC présentées en page 126 et 127 sont favorables à ces deux espèces. Il faut par exemple souligner l'évitement des zones boisées à l'Est et à l'Ouest, à proximité immédiate du projet, propices à ces deux espèces qui pourront facilement s'y réfugier.

Pour ces deux espèces, le tableau page 130/145 de l'EI (également reporté en page 14 de l'EI) peut ainsi être modifié de la façon suivante :

[...]	Phase	Importance de l'Impact Brut	Mesures d'Évitement	Mesure de réduction	Importance de l'impact résiduel	[...]
[...]	Chantier	Moyen	Conservation zones boisées	Balisage des lisières	Faible à Moyen	[...]
[...]	Exploitation	Faible à Moyen	Conservation zones boisées		Faible	[...]



Le 17/01/2020
Théo Bon – Chef de projets solaires JPee
Pour SOLEIA 43